

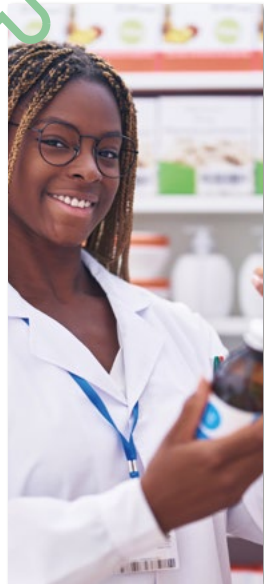


Votre éco-organisme  
à taille humaine

# Adelphe engagé pour l'économie circulaire des emballages et des papiers



Accompagner  
les entreprises sur  
leurs actions de réduction,  
de réemploi et  
de recyclage



# > Sommaire

Edito p.03

Faire des obligations  
environnementales une opportunité  
pour nos entreprises p.04

La mission d'Adelpe : accompagner  
les producteur·trice·s dans la réduction,  
le réemploi et le recyclage p.06

La méthode Adelpe : travailler avec  
les organisations professionnelles  
au service des entreprises p.08

Les campagnes de communication p.10





## Édito

Depuis plus de 30 ans, Adelphe est mobilisé sur la baisse de l'impact environnemental des emballages et des papiers de ses entreprises clientes.

Cette aventure collective a débuté en 1993 par la filière des Vins et Spiritueux, puis s'est étendue à la Santé, aux Métiers de Bouche, et concerne aujourd'hui des milliers d'entreprises de différents secteurs d'activité en quête de réduction de leur impact sur l'environnement et de simplicité.

Plus de simplicité, c'est ce que nous proposons notamment aux PME qui se retrouvent souvent éloignées des obligations environnementales par manque de temps. Pour les aider, nous simplifions leur mise en conformité, nous leur proposons un décryptage des enjeux réglementaires qui les concernent et les accompagnons dans l'évolution de leur pratique en termes d'emballages et les réponses à apporter aux attentes des consommateurs.

Je pense également aux grandes entreprises de nos secteurs historiques avec qui nous avons développé une forte culture de proximité : celles qui s'engagent, qui prennent des risques ; et celles qui hésitent parfois à initier des changements structurants qui peuvent être lourds, complexes, mais porteurs de sens et d'impact. Dans un cas comme dans l'autre, nous sommes là et nous les aidons à faire les bons choix.

Je pense enfin aux 60 collectivités locales partenaires d'Adelpho, sans qui les énormes progrès réalisés en matière de collecte, de tri et de recyclage n'auraient jamais été possibles.

Je suis personnellement convaincu que la « Responsabilité Élargie du Producteur » (REP) est un mouvement collectif à fort impact, qui va bien au-delà d'une obligation réglementaire ou d'une contribution financière.

C'est pour cela que je suis fier, avec toute l'équipe Adelpho, notre Conseil d'Administration et notre maison-mère Citeo, d'accompagner les entreprises vers une société plus décarbonée, responsable et équitable.

**Yannick Astesana**  
Directeur délégué d'Adelpho



# Faire des obligations environnementales une opportunité pour nos entreprises

La Responsabilité Élargie du Producteur (ou REP) existe depuis 1992. Elle repose sur le principe du «pollueur-payeur» : toutes les entreprises qui mettent des emballages sur le marché sont tenues d'en financer leur fin de vie, c'est-à-dire d'**assurer leur éco-conception en amont de leur fabrication et de prévoir leur recyclage ou leur valorisation.**

Il existe actuellement plus de 20 filières REP en France (ex : déchets du bâtiment, textiles, déchets électriques et électroniques...).



Filiale de Citeo, Adelphe est **un éco-organisme agréé pour la filière des emballages ménagers et des papiers graphiques.**

Il accompagne les entreprises dans leurs obligations environnementales et est particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des commerces de bouche (boulangère-s-pâtisseries, fromager-ère-s, boucher-ère-s, charcutier-ère-s ...) et de la santé.

Concrètement, les entreprises versent à Adelphe une écocontribution qui permet de financer une partie du dispositif national de collecte, de tri et de recyclage piloté par les collectivités locales. Cette contribution financière permet également à Adelphe d'assurer un **accompagnement** de ses client·e·s, en leur garantissant notamment, la conformité de leur situation réglementaire (REP) et la mise en place de leurs **projets de réduction, de réemploi ou de recyclage** de leurs emballages.

# LES CLIENT·E·S ADELPHE



**45 000**  
entreprises clientes



qui mobilisent **100 millions d'euros**  
pour la réduction, le réemploi et le recyclage  
des emballages et des papiers



**60 collectivités locales**  
partenaires

- 4,5 millions d'habitant·es concerné·es
- 65 millions d'euros d'accompagnement



**69%**  
de taux de recyclage  
emballages



**69%**  
de taux de recyclage  
papier



# La mission d'Adelphé : accompagner les producteur·trice·s dans la réduction, le réemploi et le recyclage

**La réduction** est un des leviers majeurs pour limiter l'impact environnemental des emballages. C'est pourquoi Adelphé propose un accompagnement spécifique pour réduire leur quantité et leur poids :

- Limiter la production d'emballages au strict nécessaire
- Supprimer les emballages inutiles
- Intégrer de la matière recyclée et préserver ainsi la matière vierge



Dans le cadre d'appels à projets réguliers, Adelphé soutient financièrement ses entreprises clientes dans leurs projets de réduction.

Les projets lauréats concilient enjeux économiques et environnementaux avec pour finalité la réduction de leurs emballages sans remise en cause de l'image de marque du produit.

Adelphé propose aussi des solutions pour développer **le réemploi** et aider ainsi les producteur·trice·s à atteindre l'objectif fixé par la loi de 10% d'emballages réemployés d'ici 2027.

Par l'initiative « EncoRE plus de réemploi », Adelphé finance l'initiative d'études, d'expérimentations, des dispositifs industriels, ou encore d'actions de communication destinées à promouvoir le réemploi.

Adelphé consacre chaque année 5% de son budget (4,5 millions d'euros en 2024) aux projets de ses entreprises clientes, des fédérations professionnelles et des entreprises qui proposent des solutions en matière de réemploi.



Adelphé soutient les entreprises en les accompagnant sur **la recyclabilité** de leurs emballages afin d'atteindre l'objectif fixé par les pouvoirs publics : 100% d'emballages recyclables d'ici 2030.



Adelphé mène des actions de R&D pour améliorer la recyclabilité des emballages de la consommation. Par exemple :

- Le Bag-in-Box® (cubi de vin), qui représente 40% des volumes de vin vendus en grande surface, a été étudié afin de trouver, notamment, des alternatives recyclables à la poche plastique. À l'issu du groupe de travail, un guide de 20 bonnes pratiques a été édité.
- Le blister, emballage clé du secteur de la santé, a également été ausculté à la loupe avec les fabricant·e·s, opérateur·trice·s et les entreprises afin d'identifier des solutions d'éco-conception pour améliorer sa recyclabilité en tenant compte de son cycle de vie.

## Le cœur de l'action d'Adelphe : les 3R



Réduire



Réemployer



Recycler



Le concours Millésime récompense les entreprises du secteur des vins et spiritueux, bières et cidres qui réduisent l'empreinte environnementale de leurs emballages.

Il met en avant toutes les initiatives positives visant à réduire, réemployer et recycler les emballages (éco-conception, diminution du poids des bouteilles, communication sur les gestes de tri, etc..).

Depuis la création du concours Millésime en 2020, Adelphe recense plus de 200 participant·e·s, 8 vainqueurs et plus de 10 000 votes du grand public.



Lauréats Millésime 2024 : EthicDrinks, Joyons, Maison Ventenac, Domaine Le Pech d'André, Oc'Consigne, Champagne Telmont



## La méthode Adelphé : travailler avec les organisations professionnelles au service des entreprises

Conscient de la complexité que peut représenter la Responsabilité Élargie du Producteur pour les entreprises, notamment les PME, Adelphé fait de la simplification l'une de ses priorités en garantissant, notamment, une charge administrative minimale.



Adelphé travaille de concert avec les organisations professionnelles afin d'identifier les problématiques des chef-fe·s d'entreprise et veiller à l'adéquation entre la réponse apportée et les besoins et contraintes des professionnels.

Que ce soit par des groupes de travail, des webinars ou des diagnostics collectifs sur les sites de production, la méthodologie reste toujours la même : prendre pour point de départ le quotidien des entreprises, des artisan-ne·s et commerçant-e·s pour élaborer des outils simples et accessibles. L'objectif est de permettre à ces acteurs-trices de répondre à leurs obligations légales et de prendre leur juste part dans la transition écologique.



## Des contrats collectifs pour simplifier les démarches

Adelphe a mis en place le principe de « contrat collectif » avec les organisations professionnelles afin d'accompagner et de simplifier la démarche des petit·e·s producteur·trice·s. Cela se concrétise par la mise en place d'une déclaration groupée, et non individuelle, rendant leurs démarches administratives annuelles allégées. Ces contrats permettent également de bénéficier d'un accompagnement dédié pour agir concrètement sur la réduction de l'impact de leurs emballages à travers la mise à disposition d'outils d'aide à la décision incluant des veilles réglementaires, des fiches et guides pratiques.

**À ce jour, Adelphe a noué 9 contrats collectifs qui représentent plus de 28 000 client·e·s.**



**9**  
contrats



**plus de**  
**28 000**  
client·e·s

Le premier partenariat  
avec les métiers  
de bouche concerne :



**34 000**  
boulangerie-  
pâtisserie



**18 000**  
boucherie-  
charcuterie



**4 200**  
crèmerie  
fromagerie

## Un tarif dédié pour les artisan·es commerce de bouche

Adelphe s'est associé à la Confédération Générale de l'Alimentation en Détail (CGAD) et à 3 Confédérations des métiers de bouche\*, pour accompagner l'entrée des professionnel·les dans le dispositif de la REP. En s'adaptant aux spécificités de leurs secteurs, Adelphe propose à ces professions des modalités de déclaration des emballages simplifiées en s'appuyant sur le nombre de passages en caisse (et non le nombre d'emballages mis en marché). Le premier partenariat avec la profession a été signé en 2024 et concerne **34 000 entreprises du secteur de la boulangerie-pâtisserie, 18 000 du secteur de la boucherie-charcuterie et 4 200 de la crèmerie-fromagerie.**

## La démarche « Objectif Climat » pour les vigneron·ne·s

Dans le cadre de la stratégie de neutralité carbone de la France à l'horizon 2050, Adelphe a initié le projet "Objectif Climat" aux côtés de l'Interprofession des vins de Bourgogne (BIVB) et de FoodPilot pour contribuer à la décarbonation du secteur des vins et spiritueux. Grâce à l'outil Wine Pilot, les professionnel·le·s peuvent évaluer leur empreinte carbone et identifier des pistes pour la réduire puis la compenser. Son déploiement a commencé en 2024 auprès des **3 600 domaines, 270 maisons de négoce et 16 caves coopératives** de la région viti-vinicole de Bourgogne. Suite à cette première expérimentation, la démarche est proposée à toutes les organisations professionnelles du secteur.

Projet "Objectif Climat"  
en Bourgogne



**3 600**  
domaines



**270**  
maisons de négoce



**16**  
caves coopératives

## Les diagnostics sur les sites de production

**Pour faire bénéficier les petit·e·s producteur·trice·s d'une expertise éco-conception dédiée, Adelphe propose, avec les organisations professionnelles, des diagnostics emballages.** Concrètement, un·e expert·e Adelphe se déplace sur le site d'une entreprise et réalise un diagnostic sur son site de production. Ce travail permet d'identifier les actions de réduction à la source possibles et de les lister dans un rapport de recommandations opérationnelles, en mettant en lumière le potentiel d'économies financières à réaliser. Ce rapport est ensuite présenté à tous les client·e·s de la fédération afin que chacun puisse bénéficier des bonnes pratiques.

\* La Fédération des Fromagers de France, la Confédération Française de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie, Traiteurs (CFBCT) et la Confédération Nationale de la Boulangerie-Pâtisserie Française.

# Les campagnes de communication Adelphé

## Un dispositif national pour mobiliser les producteur·trice·s



Adelphé souhaite que les entreprises se saisissent de la REP pour en faire une opportunité de développement durable alliant protection de l'environnement et soutenabilité économique. Plus qu'une obligation, la REP est un véritable levier pour responsabiliser les acteur·trice·s économiques qui doivent s'interroger sur leur impact au niveau local et national.

À l'occasion de la campagne « Mon emballage, mon engagement : je rejoins le mouvement », Adelphé est allé à la rencontre de ses **client·e·s** partout en France : Lille, Saint-Bris-Le-Vineux, Saumur, Lyon... Pour échanger avec des **femmes et des hommes engagé·e·s**, qu'ils soient boucher·ère·s, fromager·ère·s, vigneron·ne·s, boulanger·ère·s, et les faire parler de leur relation avec Adelphé, leur perception de la REP...

Cette campagne vise à valoriser les 45 000 entreprises clientes qui agissent aux côtés d'Adelphé et de convaincre celles qui ne le sont pas encore de participer à l'effort collectif la réduction de l'impact des emballages et des papiers sur notre planète.

Une campagne soutenue par les organisations professionnelles et visible sur les réseaux sociaux et dans la presse nationale et locale.



# Les campagnes de communication Adelphe

## Ancrer le tri comme un geste quotidien : le tri en tout lieu et en tout temps

**En 30 ans, le geste de tri est devenu le premier écogeste citoyen en France.**

Si 88% de Français-es déclarent trier leurs emballages, seul-e-s 49% le font systématiquement. C'est pourquoi Adelphe et sa maison-mère Citeo ont lancé fin 2023 une campagne de communication 360° (TV, cinéma, presse, digital, réseaux sociaux) intitulée «*On ne lâche rien*». Cette campagne encourage les citoyen-ne-s à trier partout, tout le temps.

Après un premier volet qui mettait en avant les emballages alimentaires, la seconde séquence se concentre sur les **emballages de vins** (le cubi et la bouteille en verre) et de la **pharmacie** (le flacon de sirop, son emballage et sa notice). Un spot spécifique a été diffusé avec l'éco-organisme Cyclamed afin de faire un focus sur les emballages de médicaments non utilisés à déposer en pharmacie.

Un premier volet sur les emballages de vin



Nous sommes chez Sophie qui s'apprête à trier son cubi



elle sépare le carton de la poche en plastique

Un second volet sur les emballages de médicaments



le voici qui s'éloigne et le dépose dans le sac pour les emballages en verre !



il continue sur sa lancée et jette maintenant la boîte et la notice dans la poubelle jaune !

En plus de la mobilisation des citoyen-ne-s autour des gestes de tri, Adelphe réalise aussi des campagnes nationales sur les **déchets abandonnés**, le **réemploi**, le **vrac**... Enfin, il propose aux consommateur-trice-s de signaler les emballages qu'ils jugent «*excessifs*» sur une plateforme dédiée.



Voir toutes les vidéos de la campagne «*On ne lâche rien*»



# Éco-contribution : que financent les entreprises ?

## COLLECTE ET TRI

### 78 cts

Soutien aux collectivités locales pour la collecte des emballages, le fonctionnement des centres de tri, le traitement et la valorisation des matériaux recyclables.

## ACTIONS POUR LA FILIÈRE

### 1 ct

R&D, accompagnement à l'écoconception.

## MOBILISATION

### 2 cts

Sensibilisation du grand public et des plus jeunes aux gestes responsables (tri, réemploi).

## RÉEMPLOI

### 3 cts

Soutien financier pour le développement du réemploi sur toute la France.

## DÉCHETS ABANDONNÉS ET HORS FOYER

### 7 cts

Lutte contre les déchets abandonnés, adaptation du dispositif de tri à la consommation nomade.

## ACCOMPAGNEMENT ET FONCTIONNEMENT

### 5 cts

Accompagnement des entreprises adhérentes et des collectivités. Fonctionnement interne Adelphe.

## EMBALLAGES PLASTIQUES

### 4 cts

Mise en œuvre opérationnelle de tri, du surtri et du recyclage des emballages en plastique.